



21 rue Béranger  
75003 PARIS

**INFORMATIONS A DESTINATION DES**  
**Membres du Bureau National**  
**Secrétaires Académiques et Départementaux**  
**Commissaires Paritaires Nationaux**

Paris, le 11 septembre 2008

**CONFERENCE DE PRESSE DU SNPDEN**  
**du 9 septembre 2008**

Le SNPDEN a tenu une conférence de presse mardi 9 septembre, notamment en présence de l'AFP, de l'AEF, du Monde, du Parisien-Aujourd'hui, de France Inter, du Monde de l'Education et de La Lettre du Monde de l'Education.

De nombreux sujets ont été évoqués. Nous avons indiqué que nous serions partie prenante de la manifestation du 19 octobre à Paris. En effet, la suppression des 13 500 postes constitue un record jamais atteint. Les réductions de postes opérées depuis 5 ans et le non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite ne sont pas la réponse appropriée aux défis du système éducatif dont il faut définir les besoins à partir des missions qui lui sont dévolues. Nous avons indiqué que la seule réponse en termes d'HSA ou d'HSE trouverait très vite ses limites. Nous craignons maintenant que la nouvelle agence de remplacement annoncée par le Ministre recrute des contractuels et des vacataires plutôt que des TZR.

Nous avons dénoncé la suppression des postes administratifs et rappelé que chaque EPLE doit avoir une équipe de direction complète, un pôle administratif adapté, des personnels de santé et du secteur social. Nous avons indiqué la nécessité d'avoir une véritable maintenance informatique.

Nous avons réaffirmé que le relevé de conclusions devait être mis en œuvre sur tous ses aspects notamment le développement des pôles administratifs et la tenue d'une concertation sur le plan de requalification des emplois et de formation des personnels administratifs, avec les organisations signataires et les organisations représentatives de ces personnels.

Enfin, il est clair que tous les nouveaux engagements du ministre doivent s'accompagner des moyens nécessaires en terme de personnel. Le directeur de cabinet s'était engagé le 19 mai à la demande du SNPDEN à ce que les 200 lycées de réussite scolaire soient choisis sur la base du volontariat et que les personnels de direction soient rémunérés sur la base du dispositif « Ecole ouverte ». Or, aucun de ces engagements n'a pour l'instant été tenu. Pourtant, ils constituent des préalables pour que notre métier ne se dégrade pas et pour envisager avec sérénité une plus grande autonomie de l'établissement.

Nous avons fait part de notre conception de l'autonomie de l'établissement, en particulier en permettant au collège ou au lycée d'avoir des ressources prévisibles et stabilisées sur plusieurs années. L'autonomie de l'établissement c'est faire en sorte que celui-ci ne soit pas soumis au temps

court du politique mais au temps long de l'éducation. C'est avoir une DHG dont une part non négligeable est réellement consacrée à l'autonomie, permettant ainsi un véritable projet d'établissement, des expérimentations et un contrat d'objectifs sur des indicateurs pertinents propres à l'établissement. C'est donner de l'importance aux instances de l'établissement : conseil pédagogique, commission permanente et conseil d'administration. C'est donner tout son sens à la contractualisation entre partenaires égaux.

L'autonomie suppose que le chef d'établissement ne soit pas soumis aux pressions, aux injonctions et à l'autoritarisme. La lettre de mission doit jouer tout son rôle. Nous voulons assumer toute notre place dans le pilotage, celle d'un président d'EPL. Nous avons dit que s'il était normal de rendre compte, nous refusons le diktat de la performance. Celle-ci ne peut qu'entraîner insécurité, inégalité et compétition au détriment de la qualité du service au public. De nombreux pays qui avaient adopté cette référence y renoncent maintenant.

Enfin, nous avons abordé la question de l'évolution de notre carrière dans le cadre de la rénovation de la fonction publique. Nous avons dit que toute revalorisation des enseignants nécessiterait de maintenir un différentiel de carrière et nous avons demandé que des négociations s'ouvrent à partir du mois de janvier 2009, et avant la fin de l'année scolaire, sur ce dossier.

Nous avons également abordé les dossiers pédagogiques d'actualité : missions des enseignants, réformes du lycée et du lycée professionnel, reconquête du 3<sup>e</sup> trimestre, orientation active et carte scolaire. Sur chacun d'eux, nous vous tiendrons au courant des discussions et des avancées.